



PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires
Service aménagement, biodiversité et eau
Unité police de l'eau

**Monsieur le Maire
de la Commune de**

57670 MOLRING

Dossier suivi par : Patricia DI LORETO *PL*
Délégation de Sarrebourg
Tél. : 03 87 24 31 29
Fax : 03 87 24 31 72
Mél : patricia.di-loreto@moselle.gouv.fr

Réf. : ASPE - L9

Objet : **Dossier de déclaration concernant la création
d'ouvrages permanents de franchissement de cours
d'eau à MOLRING**

Metz, le **13 JUN 2014**

Accord immédiat

PJ : **Dossier de déclaration
Récépissé de déclaration
Courrier de notification**

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ **Création de deux ouvrages permanents de franchissement de cours d'eau
à 57670 MOLRING**

Ce dossier a été déposé par : **Office National des Forêts, à 57000 METZ**

Je vous transmets, sous ce pli, pour information :

- un exemplaire du dossier de déclaration ;
- un exemplaire du «**récepissé de déclaration n° 57-2014-00007** en date du 13/02/2014, complété le 01/04/2014, modifié le 10/06/2014, accompagné du courrier de notification.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période d'un mois minimum, la copie du récépissé de déclaration portant le n° ci-dessus.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien **me retourner un certificat d'affichage comportant le n° du récépissé de déclaration** ci-dessus et précisant les dates de publication.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

LA RESPONSABLE DE L'UNITE POLICE DE L'EAU


VALERIE ANTOINE-POTIER